Écrit par Dr Soumaïla COUMARE
Lundi, 24 Septembre 2012 16:30

Le président de l'Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique (IOPA), Dr PARE Laopan Jean en visite au Mali a été rejoint par le président de l'ordre de la Côte d'Ivoire, Dr PARFAIT Koffi Kouassi.

Ensemble, ils ont rencontré le samedi 22 septembre 2012, les pharmaciens déplacés du nord du Mali; les membres des bureaux du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Mali (CNOP), du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens du District de Bamako (CROPD), du Syndicat National des Pharmaciens Privés d'Officine (SYNAPPO), de l'Association des Femmes Pharmaciens du Mali (AFEPHAR), du Collectif des Jeunes Pharmaciens du Mali (COJEP), le doyen de la faculté de pharmacie du Mali, Dr TRAORE Boubacar ; le président sortant du CNOP Dr COULIBALY Nouhoum ; le Secrétaire Général de Laborex Mali, Dr TRAORE Mamadou et de nombreux autres pharmaciens du Mali.

En introduisant les échanges, Dr PARE a expliqué qu'ils sont en visite chez nous pour dire qu'ils n'ont pas oublié le Mali, un pays frère et ami qui traverse des moments difficiles suite à l'occupation de son septentrion par des groupes armés de tous poils. Il a demandé une minute de silences à la mémoire de toutes les victimes de ces événements tragiques avant de procéder à la lecture de son message adressé au ministre de la santé du Mali.

Quant à Dr PARFAIT, il place cette visite dans le cadre de la manifestation de l'amitié de tous les pharmaciens d'Afrique aux frères et confrères touchés par les douloureux événements que

traverse le Mali. La Côte d'Ivoire a connu des événements similaires, il réfléchissait à la meilleure manière de manifester sa solidarité à notre pays et, c'est pourquoi il s'est spontanément associé à l'initiative du président de l'IOPA pour venir au Mali malgré un agenda très chargé. Il souhaite vivement que cette fâcheuse situation qui porte atteinte à la sécurité et donc à la santé de nos populations puisse prendre fin.

Dr DIA Cheick Oumar président du SYNAPPO et également président de l'Inter Syndical des pharmaciens d'Afrique (ISPHARMA) s'est dit ravi d'accueillir deux président à une date symbolique de notre histoire (le 22 septembre). C'est dans les difficultés qu'on reconnait ses vrais amis donc, il remercie les deux présidents pour le soutien du cœur.

Les échanges ont porté sur: (i) les résolutions du forum de N'Djamena; (ii) les objectifs, les missions, le bilan et les ambitions de l'IOPA; (iii) la présence d'associations de femmes pharmaciens au Burkina Faso et en RCI; (iv) les rapports entre l'ordre et les autorités administratives en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso; (v) la lutte contre la contrefaçon et la vente illicite des médicaments; (vi) le fonctionnement et la procédure devant la chambre disciplinaire en Côte d'Ivoire; (vii) la gestion de l'accès à la profession; (viii) la relation entre l'ordre des pharmaciens et les syndicats de pharmaciens; (ix) les insuffisances des textes qui régissent la profession dans nos différents pays.

A toutes ces interrogations les deux présidents ont apporté des éléments de réponse. Le partage d'expérience et les contributions qu'ils ont apportés ont été hautement salués par l'ensemble des participants. Le président PARE a expliqué que le récépissé et le siège de l'IOPA se trouvent au Mali, en outre deux anciennes présidentes de l'ordre des pharmaciens du Mali ont assuré la présidence de l'IOPA : Dr DIALLO Déïdia et Dr CISSE Djita Dem. Les deux présidents ont également signifié l'absence d'association de femmes pharmaciens dans leurs pays respectifs avant d'appeler à plus de cohésion et de solidarités entre tous les pharmaciens d'Afrique.

La rencontre a formulé les recommandations suivantes :

1. En cas de décision administrative contraire aux textes, l'ordre doit introduire un recours gracieux auprès de l'administration concernée pour faire valoir les points de droit avant

d'introduire un recours auprès de la section administrative de la cours suprême pour demander l'annulation de la décision;

2. L'ordre doit toujours faire appel à son conseiller juridique pour être éclairer sur la bonne gestion des dossiers litigieux;
3. Les pharmaciens doivent s'investir pour l'obtention des textes d'application pour minimiser les imprécisions au niveau des dispositions législatives et réglementaires;
4. Le CNOP doit mettre sur son site web le statut et les documents de base de l'IOPA pour l'information des pharmaciens;

Le doyen de la faculté de pharmacie, Dr TRAORE Boubacar a, dans sa contribution, expliqué qu'il entend travailler étroitement avec l'ordre des pharmaciens qui est consommateur du produit fini de la faculté. La faculté travaille présentement à l'harmonisation des curricula et participe au processus de relecture des textes de l'enseignement au niveau de l'UEMOA.

Le président du CNOP, Dr DOUMBIA Abdou a précisé que les nouvelles dispositions communautaires prévoient la décision du ministre de la santé uniquement après l'avis favorable de l'ordre pour la gestion des dossiers. Il précise également qu'en cas de manquement au code de déontologie par un pharmacien, le ministère de la santé, l'ordre ou tout autre pharmacien peut porter plainte auprès de la commission disciplinaire de l'ordre. Le pharmacien mis en cause peut se faire assister par un avocat. La décision de la commission est signifiée par un huissier au pharmacien en cause et au ministre de la santé pour application.

Dr DOUMBIA note avec satisfaction que les avis de l'ordre sont largement suivis par le Ministère de la santé. Il salue les plus hautes autorités du Mali pour l'estime portée aux pharmaciens à travers la nomination de Dr DIALLO Déïdia au gouvernement et, appelle tous les pharmaciens du Mali à s'investir quotidiennement pour la promotion de la santé de nos population et l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

Le président du CNOP a remercié chaleureusement les présidents PARE Laopan Jean et PAEFAIT Koffi Kouassi pour le soutien et la solidarité manifestés à l'endroit des pharmaciens et du peuple Malien.